

A RETENIR CETTE SEMAINE

Phénologie: Stade 02 « gonflement du bourgeon » observé dans la plupart des parcelles.

Mange-bourgeons: Situation très calme.

Entreplantations et plantations : Utilisation de plants ZP D4 indispensable.



STADES PHENOLOGIQUES



Stade 03

Après une année 2014 hâtive (débourrement le 02 avril) et une année 2013 tardive (débourrement le 24 avril), le développement végétatif actuellement constaté semble être dans la normale. Vu les températures plus douces annoncées en fin de semaine, le stade 05 « débourrement du bourgeon » pourrait être observé la semaine prochaine en parcelles hâtives.

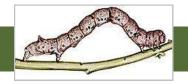
Pour rappel, la date moyenne du débourrement sur ces 10 dernières années (2005-2014) est le 15 avril (source CIVC).

A suivre...

REMARQUE: ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées du 30 mars au 03 avril sur 161 parcelles de vigne. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle.







MANGE-BOURGEONS

Situation

L'activité des mange-bourgeons est très calme en ce début de campagne 2015. Les dégâts sont marginaux.

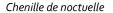
Dans la grande majorité des parcelles, aucun dégât n'est observé. Seules quelques parcelles présentent de rares ceps touchés, aucune ne dépassant 5 % de ceps avec au moins un bourgeon évidé.

Analyse du risque

La phase de sensibilité aux mange-bourgeons s'étale du stade 02 "bourgeon dans le coton" au stade 06 "éclatement du bourgeon".

Les stades phénologiques étant actuellement peu avancés (bourgeons majoritairement au stade ...







Chenille de boarmie

02), l'exposition aux mange-bourgeons va se prolonger dans les prochains jours, et ceci jusqu'au stade 06. Néanmoins les prévisions de températures sur les prochains jours sont relativement douces. Le développement végétatif ne devrait pas être freiné et le stade débourrement pourrait se généraliser en parcelles précoces au cours de la semaine prochaine.

Pour adapter l'analyse du risque mange-bourgeons à l'échelle de la parcelle, réaliser une observation sur 100 ceps (20 séries de 5 ceps), pris au hasard à l'intérieur de la parcelle afin de s'affranchir des ceps de bordures plus exposés. Cibler en priorité les parcelles à antériorité de dégâts. Tenir compte de l'évolution de la phénologie pour ajuster le risque parcellaire.

<u>Pour rappel</u>: le seuil d'intervention correspond à un niveau d'attaque constaté supérieur à 15 % des ceps présentant au moins 1 bourgeon évidé.

PLANTS ZP d4:

obligation incontournable pour toute entreplantation ou plantation

L'étiquetage des plants est obligatoire.

Le Passeport Phytosanitaire Européen (PPE), ou étiquette de certification, est le document officiel qui atteste que le matériel végétal est conforme aux règles sanitaires établies. Ce PPE doit accompagner le matériel végétal lors de sa circulation. Il concerne tous les plants : greffés-soudés, pots, racinés...

La mention ZPd4 est obligatoire.

Depuis le 1er janvier 2012, tout plant planté en zone AOP Champagne doit être pourvu d'une étiquette portant la mention ZPd4. Cette mention garantit que le plant ne présente pas de risque avéré de flavescence dorée.

S'assurer que tous les plants réservés pour entreplantation ou plantation portent bien la mention ZPd4.

Durée de conservation des étiquettes : au moins 1 an.

Bulletin de transport

Toute livraison de plants doit être accompagnée d'un bulletin de transport (BT), délivré par votre pépiniériste. Ce document qui reprend les caractéristiques des lots livrés permet de remonter la traçabilité en cas de problème sur un lot.

Durée de conservation du BT : durée de vie de la parcelle

Pour plus d'information sur la flavescence dorée, se reporter à l'extranet du CIVC ou au guide pratique viticulture durable en Champagne 2015.





Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de la Chambre d'agriculture de Champagne-Ardenne :

http://www.champagrica.fr/agriculture-durable/bulletins-de-sante-du-vegetal.html et de la DRAAF :

http://www.draaf.champagne-ardenne.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-Sante-du-Vegetal-BSV



ÉDITÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE CHAMPAGNE-ARDENNE SUR LA BASE DES OBSERVATIONS RÉALISÉES PAR LES PARTENAIRES DU RÉSEAU VIGNE :

Champagne Veuve Clicquot Ponsardin - CIVC - Cohesis Vigne - COMPAS - Coopérative Champagne Coligny - Champagne Chassenay d'Arce - Coopérative Charles Collin - CSGV - CVC Nicolas Feuillatte - FCM Consultants - GDV Aube - GDV Marne - GEDV Aisne - Chambre d'agriculture de la Marne - Magister – Ets RITARD - SOUFFLET Vigne — STAHL - Union Auboise - Union Champagne - Viti-Concept.

Rédaction : le CIVC avec relecture de Magister, Coopérative Champagne Coligny et DRAAF-SRAL.

Animation du réseau Vigne: Alexandra BONOMELLI - CIVC. Tél.: 03 26 51 50 62. Courriel: alexandra.bonomelli@civc.fr



Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique, vous pouvez en faire la demande par courriel à k.benredjem@champagrica.fr

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ECOPHYTO 2018.